

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 27 MARS 2017 À 17 HEURES 30

N° DEL2017_038 : ENGAGEMENTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES
ENTREPRISES LOCALES - CAP AGGLO BUSINESS

L'an deux mille dix sept, le vingt sept mars

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le lundi 27 mars 2017 à 17 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGHE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BETEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Agnès BRU

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Messieurs, madame, Philippe GRANIER, Marie-Claire MALROUX, Yves CHAPRON

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Odile LACAZE (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Claude LECOMTE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Laurence PUJOL), Elodie NADJAR (pouvoir à Patrice BEDIER), Marie-Louise AT (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE)

Votants : 37

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MARS 2017

N° DEL2017_038 : ENGAGEMENTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ENTREPRISES LOCALES - CAP AGGLO BUSINESS

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

Au printemps 2016, dans le prolongement de l'adoption du projet de territoire *Grand Albigeois Cap 2030* dont le premier axe est le développement de l'économie locale, nous avons mené une démarche participative avec les acteurs économiques du territoire, dénommée « *Albi 20-30 pour un territoire à économie positive* ». Quatre ateliers ont été mis en place pour permettre aux chefs d'entreprises et acteurs de l'économie d'être parties prenantes du développement local à nos côtés.

Les participants ont d'abord souhaité que soit facilité l'accès des PME à la commande publique locale. Les axes d'amélioration portent sur la simplification des procédures, la lisibilité de l'action publique, la prise en compte des savoir-faire locaux et de l'innovation, l'adéquation du déroulement des opérations avec la trésorerie des entreprises et la planification de la charge de travail.

D'autres attentes ont été exprimées, portant notamment sur la valorisation des savoir-faire locaux et la mise à disposition d'infrastructures de qualité. Enfin plusieurs acteurs économiques majeurs ont exprimé leurs difficultés à recruter, celles-ci pouvant même aller jusqu'à obérer la réalisation de leurs projets de croissance.

Ce travail collaboratif et partenarial aboutit à un engagement de l'agglomération, un « *Cap Agglo Business* ». véritable déclinaison opérationnelle de notre projet de territoire en faveur du développement des entreprises locales.

Ce Cap Agglo Business se décline suivant cinq axes et a l'ambition d'être une réponse cohérente en phase avec les besoins exprimés par les chefs d'entreprises :

- Cap Affaires : actions destinées à faciliter l'accès des PME locales à la commande publique ;
- Cap Infrastructures : actions visant à offrir aux entreprises les conditions matérielles de leur développement
- Cap Innovation : actions permettant aux entreprises d'ancrer leurs innovations sur le territoire ;
- Cap Numérique : actions ayant comme finalité l'amélioration de la compétitivité du tissu local à travers la numérisation de l'économie ;
- Cap Recrutement : actions dédiées à la résolution des difficultés liées au recrutement, via la constitution d'un package plus spécifiquement destiné aux entreprises souhaitant évoluer vers un statut d'ETI .

Chaque année une évaluation sera faite et cet engagement sera actualisé en conséquence.

Il est proposé d'associer autour de l'Agglomération les différents acteurs publics locaux, de façon à offrir une vision consolidée des opérations publiques et permettre ainsi aux entreprises d'anticiper et planifier au mieux leur activité.

Il vous propose d'approuver le projet de Charte « AGGLO BUSINESS ACT » ci-annexé.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de charte « CAP AGGLO BUSINESS »,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1 décembre 2016,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les engagements et le programme opérationnel « CAP AGGLO BUSINESS »
annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 mars 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE